

OMPI



A/34/2 Rev.
WO/PBC/1/2 Rev.
ORIGINAL : anglais
DATE : 19 avril 1999

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Première session
Genève, 26 - 28 avril 1999

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-quatrième série de réunions
Genève, 20 - 29 septembre 1999

RÉVISION DE L'ANNEXE 10 DU DOCUMENT A/34/2 – WO/PBC/1/2

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

présenté par le Directeur général

1. Les 18 et 19 mars 1999, le Comité de coordination de l'OMPI a émis un avis favorable au sujet de la promotion de cinq fonctionnaires de l'OMPI au grade D.1 (voir le paragraphe 42 du document WO/CC/43/4). Il a été noté que l'approbation de ces cinq promotions par le Comité de coordination nécessitait le reclassement de trois postes du grade P.5 au grade D.1 pour les fonctions suivantes : i) directeur du développement des politiques au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques (programme principal 02), ii) directeur de la coordination interne au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques (programme principal 02) et iii) directeur de la Division de la logistique et de la promotion des innovations (programme principal 06).

2. Comme indiqué à l'annexe 10 du projet de programme et budget pour 2000-2001 (A/34/2 –WO/PBC/12), le nombre total de postes D est de 43 pour 1999, 2000 et 2001, et celui des postes P de 235 en 1999, 253 en 2000 et 256 en 2001. La colonne relative à la variation entre 1999 et 2001 ne fait apparaître aucune augmentation pour les postes D et indique 21 postes P supplémentaires.
3. Il n'avait pas été tenu compte, dans le projet de programme et budget pour 2000-2001, des reclassements approuvés par le Comité de coordination. Cette approbation par le comité donne donc lieu à une révision du tableau des effectifs proposé. En particulier, le nombre de postes D pour la base budgétaire révisée de 1999 et le budget proposé pour 2000-2001 passe de 43 à 46. En contrepartie de cette augmentation, le nombre de postes P diminue : il passe de 235 à 232 en 1999, de 253 à 250 en 2000 et de 256 à 253 en 2001. Ces changements dans le tableau des effectifs, qui tiennent compte des reclassements approuvés par le Comité de coordination, sont répercutés dans l'annexe 10 révisée ci-jointe du document A/34/2 – WO/PBC/1/2.
4. Comme indiqué par le Secrétariat lors de la réunion du Comité de coordination, toute incidence financière des reclassements sera absorbée dans les propositions actuelles, sans entraîner un relèvement du plafond budgétaire.

[L'annexe suit]